



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Date d'impression 21.07.2015
modifié 21.07.2015 (F) Version 1.6
elma clean 85 (EC 85)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

elma clean 85 (EC 85)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

domaines d'application

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégories d'utilisation [PC]

PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

catégories des processus

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage

Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Conditions d'utilisation recommandées

Concentré de nettoyage neutre.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur

Elma Schmidbauer GmbH
Gottlieb-Daimler-Str. 17, D-78224 Singen (Htwl.)
Téléphone +49 7731 882-0, Fax +49 7731 882-266
E-Mail info@elma-ultrasonic.com
Internet www.elma-ultrasonic.com

Service des renseignements

Chemie/Labor: Email: chemlab@elma-ultrasonic.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Vergiftungs-Informationen-Zentrale Freiburg
(Sprache/Language: D, GB)
Téléphone +49 761 19240

! SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Indications complémentaires

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon les Directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE.

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Indications complémentaires

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon l'ordonnance CE n° 1272/2008 [SGH].

2.2. Éléments d'étiquetage



Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

! SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Description

Mélange aqueux d'agents de surface anioniques et non ioniques, agents complexants et solvant.

! Composants dangereux

| CAS No | EC No | Désignation | [% en poids] | Classification - 67/548/CEE |
|------------|-----------|--|--------------|-----------------------------|
| 34590-94-8 | 252-104-2 | (2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol | 5 - 15 | |
| | 932-051-8 | Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid | 5 - 15 | Xi R41-38 |
| 68891-38-3 | 500-234-8 | Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium | 5 - 15 | Xi R41-38 |
| 26027-37-2 | | acide oléique monoethanolamide, éthoxylé | < 5 | C R34 |

| CAS No | EC No | Désignation | [% en poids] | Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS] |
|------------|-----------|--|--------------|--|
| 34590-94-8 | 252-104-2 | (2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol | 5 - 15 | |
| | 932-051-8 | Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid | 5 - 15 | Skin Irrit. 2, H315 / Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Chronic 3, H412 |
| 68891-38-3 | 500-234-8 | Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium | 5 - 15 | Skin Irrit. 2, H315 / Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Chronic 3, H412 |
| 26027-37-2 | | acide oléique monoethanolamide, éthoxylé | < 5 | Skin Corr. 1B, H314 / Eye Dam. 1, H318 |

REACH

| CAS No | Désignation | REACH numéro d'enregistrement |
|------------|--|-------------------------------|
| 34590-94-8 | (2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol | 01-2119450011-60 |
| | Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid | 01-2119565112-48 |
| 68891-38-3 | Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium | 01-2119488639-16 |
| 26027-37-2 | acide oléique monoethanolamide, éthoxylé | Not relevant (polymer). |



SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Faire boire de l'eau par petites gorgées.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Aucune autre information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Aucune autre information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

eau

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

mousse stable aux alcools

poudre ABC

produits extincteurs gazeux

dioxyde de carbone

Moyens d'extinction inappropriés

aucune

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde d'azote (NOx)

Oxyde de carbone (CO)

Anhydride sulfureux (SO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

! SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

! Équipes d'intervention

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Utiliser un équipement de protection individuel.

Formation de dépôts glissants en présence d'eau.



Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

! SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Mesures générales de protection

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène

Prévoir la possibilité de se laver sur le lieu de travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

! Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Stocker au frais.

Ne pas conserver à une température inférieure à 5 °C.

Stabilité au stockage

Durée de stockage: 5 ans.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

aucune autre

! SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

| CAS No | Désignation | Type | [mg/m3] | [ppm] | Remarque |
|------------|----------------------------------|----------|---------|-------|----------|
| 34590-94-8 | (2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol | 8 heures | 308 | 50 | peau |

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux



! Limitation et contrôle de l'exposition pour l'environnement

Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.
Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.

! SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|---------------|----------------|--------------|
| aspect | Couleur | Odeur |
| liquide | beige clair | douce |

Seuil olfactif

(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol: 210 - 600mg/m³ (34 - 97 ppm).

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

| | Valeur | Température | à | Méthode | Remarque |
|--|------------------------|-------------|---|---------|---|
| valeur pH | 9 | 20 °C | | | |
| plage d'ébullition | > 100 °C | | | | |
| Plage de solidification | -5 °C | | | | |
| Point d'éclair | | | | | Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C |
| Inflammation (à l'état solide) | non applicable | | | | |
| Inflammation (à l'état gazeux) | non applicable | | | | |
| Température d'inflammation | non déterminé | | | | |
| Température d'auto-inflammation | | | | | non spontanément inflammable |
| Limite inférieure d'explosibilité | 1,1 Vol-% | | | | Valeur pour (2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol. |
| Limite supérieure d'explosibilité | 14 Vol-% | | | | Valeur pour (2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol. |
| Pression de vapeur | 23 - 24 hPa | 20 °C | | | |
| Densité relative | 1,07 g/cm ³ | | | | |



| | Valeur | Température | à | Méthode | Remarque |
|--|---------------|-------------|---|---------|---|
| Densité de vapeur | 5,12 | | | | Valeur pour (2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol. |
| Solubilité dans l'eau | | | | | miscible |
| Solubilité dans un autre produit | non déterminé | | | | |
| Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W) | 0,3 | 23 °C | | | Valeur pour Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium. |
| Température de décomposition | >= 100 °C | | | | |
| Viscosité | non déterminé | | | | |
| Teneur du solvant | 5 - 15 % | | | | |
| ! Vitesse d'évaporation eau: 0,36 (ASTM D3539). (2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol: ~0,02 (ASTM D3539). | | | | | |
| Propriétés comburantes aucune | | | | | |
| Propriétés explosives aucune | | | | | |
| 9.2. Autres informations Aucune autre information significative disponible. | | | | | |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable à la température ambiante.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur et rayonnement direct du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.



10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

! SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

| | Valeur/Evaluation | Espèces | Méthode | Remarque |
|--|---|---------|-------------------------------|----------|
| DL50 aiguë par ingestion | > 5000 mg/kg | | calculé | |
| DL50 aiguë par contact avec la peau | > 5000 mg/kg | | ATE (acute toxicity estimate) | |
| CL50 aiguë par inhalation | > 50 mg/l () | | ATE (acute toxicity estimate) | vapeurs |
| Irritation de la peau | Non irritant. | | OECD 439 | |
| Irritation des yeux | Faiblement irritant - étiquetage non obligatoire. | lapin | OCDE 405 | |
| Sensibilisation de la peau | non sensibilisant | | | |

! Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition unique).

! Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).

! Danger par aspiration

Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.

! Contrôles toxicologiques (informations diverses)

Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérigène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Constatations empiriques

dessèche la peau

! SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

| | Valeur | Espèces | Méthode | Evaluation |
|----------------|-----------------|---------|---------|------------|
| Poisson | CL 50 19,8 mg/l | | calculé | |
| Daphnie | CE 50 36,3 mg/l | | calculé | |
| Algues | CE 50 90,2 mg/l | | calculé | |

12.2. Persistance et dégradabilité



Biodégradabilité > 90 % diminution du COD calculé Facilement dégradable.
(carbone org. dissous)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

acide oléique monoethanolamide, éthoxylé: non disponible.

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid: La bioaccumulation est improbable.

(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue (log Kow: 0,004).

Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium: La bioaccumulation est improbable.

12.4. Mobilité dans le sol

acide oléique monoethanolamide, éthoxylé: non disponible.

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue.

(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol: Se dissout dans l'eau. Très mobile dans le sol.

Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium: Koc: 191, modérément mobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune autre information signifiante disponible.

Remarques diverses relatives à l'environnement

| | Valeur | Méthode | Remarque |
|------------|------------|---------------|----------|
| DCO | 526 mgO2/g | DIN ISO 15705 | |

Valeur AOX D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.

! Remarques générales

Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) relatif aux détergents.

No 648/2004

Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.

Le mélange n'est pas classé comme dangereux chronique pour le milieu aquatique.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

! SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets

20 01 30

Nom du déchet

détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

! Recommandations relatives au produit

Ne pas éliminer avec des déchets domestiques.

Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des règlements administratifs en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Produit de nettoyage recommandé

l'eau.



SECTION 14: Informations relatives au transport

| | ADR/RID | IMDG | IATA-DGR |
|--|---------|------|----------|
| 14.1. Numéro ONU | - | - | - |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | - | - | - |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | - | - | - |
| 14.4. Groupe d'emballage | - | - | - |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | - | - | - |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | | | |
| aucune | | | |
| 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | | | |
| non signifiante | | | |
| Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID | | | |
| Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports. | | | |
| Transport maritime IMDG | | | |
| No hazardous material as defined by the prescriptions. | | | |
| Transport aérien ICAO/IATA-DGR | | | |
| No hazardous material as defined by the prescriptions. | | | |

! SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

! Autorisations
non signifiante

! Limites d'utilisation
non signifiante

! Autres réglementations (UE)
Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.
Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 6 %
(composants organiques volatils)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.



! SECTION 16: Autres informations

! Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.5

Source des principales informations

Mesures propres.

Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 34 Provoque des brûlures.

R 38 Irritant pour la peau.

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.